



Avis du SERM

Concernant

Le projet pédagogique particulier (PPP), secteur Mitis

Consultation provenant du

Centre de services scolaire des Phares

Le 31 octobre 2024



Avis du SERM concernant le projet pédagogique particulier (PPP), secteur Mitis

Pour donner suite à votre consultation portant sur le projet pédagogique particulier (PPP) à mettre en place dans le secteur de la Mitis, nous souhaitons émettre nos recommandations pour que ce projet inspirant puisse voir le jour.

Dans un premier temps, nous sommes surpris de l'objet de la consultation. En effet, à la lecture de votre lettre nous comprenons que le poste proposé est un poste d'enseignant responsable de la transition primaire-secondaire et de l'élaboration du PPP en adaptation scolaire pour l'année scolaire 2025-2026. C'est en ce sens que nous avons fait l'analyse de votre proposition.

Le présent avis portera donc sur deux angles différents examinés dans votre proposition. Dans un premier temps, nous avons relevé des éléments pédagogiques qui sont déterminants pour l'expertise professionnelle du personnel enseignant. Dans un deuxième temps, nous nous pencherons sur des éléments relatifs aux relations de travail et sur la faisabilité de ce projet en lien avec la convention collective du personnel enseignant.

Expertise professionnelle

Nous souhaitons spécifier que les experts de l'adaptation scolaire, des programmes et des besoins des élèves HDAA sont les enseignantes et les enseignants du champ 1. De ce fait, un enseignant qui serait responsable du passage du primaire vers le secondaire doit être en mesure de connaître les besoins dans l'ensemble des programmes du primaire et du 1^{er} cycle du secondaire, et ce, pour toutes les disciplines. Cette personne devrait également être en mesure d'outiller les élèves dans l'organisation, la gestion de certaines inquiétudes et la réalisation de certains objectifs personnels liés au plan d'intervention ou à un diagnostic qui favoriseraient le passage du primaire au secondaire.

Recommandation n° 1 :

Nous recommandons que le poste d'enseignant responsable de la transition primaire-secondaire soit offert au personnel enseignant du champ 1.

De plus, nous comprenons que ce nouveau rôle pourrait faciliter le passage primaire-secondaire, mais nous tenons à vous rappeler l'importance de l'apport des enseignants-titulaires comme mentionné dans l'avis que nous vous avons transmis le 16 janvier 2024 concernant le document Règles de passage et de classement du primaire au secondaire et du 1^{er} cycle du secondaire au 2^e cycle du secondaire :

« Par le passé, à la section équivalent à la nomenclature Rôles et responsabilités pour le passage du primaire au 1^{er} cycle du secondaire, c'était la direction du primaire qui assumait la gestion du comité passage-classement. Or, dans la nouvelle version, cette responsabilité est indiquée à la section direction du 1^{er} cycle du secondaire à la page 4 du document et elle indique que c'est elle qui « assume la gestion du comité de passage, l'application des règles relatives au passage des élèves de l'école en assurant la confidentialité et met en place une procédure de classement ».

Nous comprenons que la direction du premier cycle qui reçoit un nouvel élève en provenance du primaire aura à procéder au classement de ce nouvel élève. Toutefois, nous craignons que la participation et l'apport de l'expertise professionnelle de l'enseignant-titulaire de l'élève ne soit pas utilisée de façon optimale et que ce dernier n'ait qu'un rôle consultatif par la transmission de documents écrits. Nous croyons que l'enseignant est la meilleure personne pour transmettre ces informations d'autant plus lors de situations qui nécessitent un classement particulier. »

Recommandation n° 2 :

Nous vous recommandons de vous assurer que l'apport professionnel du personnel enseignant de 6^e année sera mis à profit par l'enseignant responsable en rencontrant les enseignants-titulaires lors du passage du primaire au secondaire.

Faisabilité du projet en lien avec la convention collective du personnel enseignant

Certaines précisions seront nécessaires concernant l'organisation de ce projet. Nous nous questionnons sur la durée de ce projet, son financement et la proportion de la tâche attribuée aux deux volets.

Nous nous questionnons également à propos des municipalités concernées par le territoire du Mistral lorsque vous mentionnez « transition harmonieuse des élèves des écoles primaires du territoire vers l'école du Mistral ». Le fait que l'école du Mistral accueille des élèves de toute la région ferait-il en sorte que la personne qui obtiendrait ce poste aurait à se déplacer?

Recommandation n° 3 :

Nous vous demandons de nous fournir des précisions écrites concernant les questionnements ci-dessus exposés.

De plus, le processus relatif au mouvement du personnel enseignant est prévu au chapitre 5 de notre entente locale. L'affichage de ce poste n'y est pas prévu.

Recommandation n° 4 :

Si vous souhaitez aller de l'avant avec un tel projet-pilote, celui-ci devra faire l'objet d'une entente entre le CSSDP et le SERM. Bien que les autres balises devront être négociées, voici ce qui devrait minimalement se retrouver dans une telle entente :

- Déterminer la durée de ce projet pilote.
- Offrir ce poste par affichage à l'ensemble du personnel enseignant du CSSDP détenant cinq (5) années d'expérience de même que la capacité au champ 1.
- Définir la tâche avant l'affichage du projet pilote.
- Mettre sur pied un comité paritaire de sélection avec un nombre égal de représentants pour le CSSDP et pour le personnel enseignant. Concernant les membres du personnel enseignant siégeant sur ce comité, ils devront être désignés par le SERM.
- Convenir de toutes les autres modalités de ce projet.

Enfin, conformément à la clause 4-1.03 de la convention collective, nous vous demandons une réponse écrite exposant les motifs qui vous amèneraient à ne pas retenir l'un ou l'autre des éléments exposés dans le présent avis.

31 octobre 2024

Sylvie Lefebvre
Vice-présidente de la zone des Phares

ORIGINAL SIGNÉ

Département des ressources humaines

Rimouski, le 1^{er} octobre 2024

PAR COURRIEL



Syndicat de l'enseignement de la région de la Mitis
A/S Monsieur Jean-François Gaumond
191, rue Doucet
Mont-Joli (QUÉBEC) G5H 1R8
reception@serm.ca

Objet : Projet pédagogique particulier (PPP), secteur Mitis– Pour consultation

Monsieur,

Le Centre de services scolaire des Phares souhaite obtenir votre avis au sujet d'un poste d'enseignant responsable de la transition primaire-secondaire à temps complet à compter du 1^{er} décembre 2024 et qui sera également responsable de l'élaboration du PPP en adaptation scolaire pour l'année 2025-2026.

L'enseignant responsable de la transition primaire-secondaire jouera un rôle crucial dans le processus de transition harmonieuse des élèves des écoles primaires du territoire vers l'école du Mistral. Nous recherchons un ou une enseignante de tous champs confondus avec cinq années d'expérience. Cette personne sera libérée de sa tâche actuelle pour mettre à bien ce projet.

Nous vous soulignons que nous sommes disposés à vous rencontrer au moment que vous jugerez opportun afin d'échanger sur le sujet. Nous espérons avoir un retour de consultation de votre part au plus tard le 1^{er} novembre 2024.

En vous remerciant de votre habituelle collaboration, nous vous prions de recevoir, Monsieur, mes salutations les meilleures.

Chantale Desrosiers
Conseillère en gestion du personnel
Département des ressources humaines

CD/ar

Réception SERM

De: Secrétaire Ressources humaines 3 <sec.ress.hum3@cssphares.gouv.qc.ca>
Envoyé: 1 octobre 2024 13:29
À: Réception SERM
Cc: Chantale Desrosiers; Rock Bouffard
Objet: À l'attention de M. Jean-François Gaumond
Pièces jointes: 2024-10-01_Projet_pédagogique_particulier_Pour_consultation_secteur_Mitis.pdf
Catégories: En attente; À faire



Bonjour,

Par le présent, nous vous transmettons le projet pour consultation que vous trouverez en pièce jointe.

Dans l'attente de votre retour, nous vous souhaitons une belle journée!

[Amélie Rodrigue](#)

Secrétaire de gestion
Centre administratif du CSS des Phares
Département des ressources humaines
435, avenue Rouleau
Rimouski (Québec) G5L 8V4
Téléphone : 418-723-5927 poste 1064